

## **Déclaration de protection des données relative au module « Rumiplan »**

Le module "Rumiplan" peut être utilisé sous différentes formes. La présente déclaration de protection des données comporte donc deux parties :

- La première partie, générale, s'applique de manière générale, quelle que soit la forme d'utilisation du module "Rumiplan".
- La deuxième partie décrit les aspects de la protection des données pour les différentes possibilités d'utilisation.

### **Déclarations générales**

La protection des données et, partant, la protection de la personnalité sont très importantes pour AGRIDEA, fenaco et les unités d'activité du groupe fenaco-LANDI (ci-après « gfl »). AGRIDEA, barto, 365FarmNet et toutes les unités d'activité impliquées du gfl respectent strictement le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD-UE, ci-après « RGPD »). Le présent document vous donne un aperçu de la manière dont nous garantissons la protection des données personnelles, et vous indique quelles données sont traitées, par qui et à quelle fin.

La présente déclaration de protection des données est divisée en deux parties. La première partie contient des déclarations générales relatives à la protection des données, qui valent pour toutes les applications en rapport avec le module « Rumiplan ». La seconde partie contient des informations détaillées sur les différents domaines fonctionnels.

### **Responsabilités :**

Responsables du traitement :

AGRIDEA  
Eschikon 28  
8315 Lindau

UFA SA  
Byfangstrasse 7  
3360 Herzogenbuchsee

Meliofeed SA  
Eisenbahnstrasse 16  
3360 Herzogenbuchsee

Le module « Rumiplan » est proposé conjointement par AGRIDEA, UFA SA et Meliofeed SA. La responsabilité technique incombe à AGRIDEA. AGRIDEA, UFA SA et Meliofeed SA assument ensemble la responsabilité des données. Aucune donnée du module « Rumiplan » n'est transmise à l'une des entreprises citées ou n'est visible pour l'une des entreprises citées.

### **Responsables de la protection des données :**

Représentant dans l'EEE :

Philipp Mittelberger, Dr. iur., LL.M., expert en protection des données  
BATLINER WANGER BATLINER Rechtsanwälte AG  
Am Schrägen Weg 2

9490 Vaduz - Liechtenstein,  
T +423 239 78 78  
F +423 239 78 79

Responsable de la protection des données d'AGRIDEA :  
AGRIDEA  
Responsable de la protection des données  
Eschikon 28  
CH-8315 Lindau

Responsable de la protection des données du groupe fenaco-LANDI :  
fenaco société coopérative  
Responsable de la protection des données  
Allée 1A  
6210 Sursee  
datenschutz@fenaco.com

### **Quels sont vos droits en tant que personne concernée ?**

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants en tant que personne concernée (art. 15 ss RGPD) :

- Droit d'accès : vous avez le droit de déposer à tout moment une demande de renseignement, conformément à l'art. 15 RGPD. En réponse, vous recevrez des informations sur les données vous concernant contenues dans le fichier ainsi que d'autres informations en lien avec le traitement de vos données.
- Droit de rectification : si vous constatez que vos données sont inexactes, vous pouvez demander au responsable du traitement de les rectifier dans les meilleurs délais, conformément à l'art. 16 RGPD.
- Droit à l'effacement : si les conditions légales sont remplies (p. ex. si vous ne souhaitez plus utiliser le module « Rumiplan »), vous pouvez demander que vos données soient effacées conformément à l'art. 17 RGPD. Dans ce cas, les données vous concernant seront irrévocablement effacées, sauf si elles sont soumises à une obligation de conservation légale ou si leur conservation est nécessaire à l'exécution du contrat. S'agissant de l'effacement, il convient de noter que les données seront irrévocablement effacées et ne pourront pas être restaurées si vous souhaitez réutiliser le module « Rumiplan » ultérieurement.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation du traitement conformément à l'art. 18 RGPD si vous contestez l'exactitude des données à caractère personnel, si le traitement est illicite, si le responsable du traitement n'a plus besoin des données aux fins du traitement ou si vous vous êtes opposé(e) au traitement en vertu de l'art. 21 para. 1 RGPD parce qu'il faut encore établir s'il existe des motifs légitimes pour le traitement.
- Droit à la portabilité des données : conformément à l'art. 20 RGPD, vous avez le droit de recevoir les données à caractère personnel vous concernant que vous avez fournies au responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. De même, vous avez le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle. Cela s'applique lorsque le traitement est fondé sur le consentement et que le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.
- Droit d'opposition : conformément à l'art. 21 RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant par le responsable du traitement. Si les conditions légales sont remplies, le responsable du traitement ne traitera plus vos données.

D'autres limitations, modifications et, le cas échéant, exclusions des droits susmentionnés peuvent résulter du RGPD ou des législations nationales.

Vous pouvez faire valoir vos droits directement auprès de AGRIDEA, UFA SA et Meliofeed SA en tant que fournisseurs ou responsables du module « Rumiplan ».

### **Mise à disposition des données**

La mise à disposition de données à caractère personnel des catégories mentionnées ci-dessous est indispensable et nécessaire à l'exécution du contrat.

### **Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au sens de l'art. 51 RGPD concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

### **Comment vos données personnelles sont-elles protégées ?**

Vos données seront conservées exclusivement sur des serveurs du gFL ou auprès de partenaires qui, de l'appréciation du gFL, assurent une protection suffisante des données. Les serveurs sont protégés contre tout accès non autorisé en conformité avec l'état actuel de la technique et au moyen de mesures organisationnelles appropriées. Il existe des accords de sous-traitance entre les partenaires impliqués dans le traitement des données. Ces accords régissent le traitement adéquat et conforme à la loi de vos données. Les accords décrivent également les mesures techniques et organisationnelles qui protègent les données contre tout accès non autorisé. Enfin, les accords correspondants stipulent également que les données à caractère personnel ne peuvent être utilisées que pour l'exécution du mandat du gFL.

### **Vers quels pays les données personnelles seront-elles transmises ?**

Les données de fond (informations personnelles, informations sur l'exploitation) provenant de 365FarmNet, les données relatives aux fourrages produits sur la ferme que vous saisissez vous-même ou que vous sélectionnez parmi les données de base sur les aliments fourragers, les données provenant du système d'UFA SA ou de Meliofeed SA (plan d'affouragement) et les données individuelles des animaux (données sur la production laitière, pourcentages raciques) obtenues auprès de la fédération d'élevage aux fins de leur affichage dans le module « Rumiplan » sont conservées sur l'espace de stockage en ligne (cloud) de Microsoft. Les serveurs se trouvent en Irlande et aux Pays-Bas. L'Irlande et les Pays-Bas sont tous deux soumis au RGPD. Selon le RGPD, le fournisseur cloud est considéré comme un sous-traitant des données. Dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien du cloud, le fournisseur a théoriquement accès aux données. Des accords correspondants sur le traitement des données en sous-traitance ont été conclus entre le fournisseur cloud et fenaco, lesquels garantissent que les données sont traitées en toute sécurité et conformément à la loi. Aux termes de cet accord, le fournisseur s'engage à traiter les données à titre fiduciaire et garantit que celles-ci seront utilisées exclusivement aux fins du traitement des données.

### **A qui pouvez-vous vous adresser en cas de question ?**

La responsabilité du traitement des données incombe en principe toujours au partenaire qui les a collectées. Les fournisseurs du module « Rumiplan » sont AGRIDEA, UFA SA et Meliofeed SA. Si vous avez une question ou une requête, vous pouvez vous adresser directement à l'une des trois entreprises. Vous trouverez leurs coordonnées dans la première partie de la présente déclaration de protection des données.

### **A qui les données sont-elles transmises et à quelle fin ?**

- Département informatique de gFL : le département informatique du gFL est composé des sociétés Bison et fenaco Informatique. Prestataires de services informatiques, ces deux entreprises sont des sous-traitants et sont responsables de l'exploitation des systèmes informatiques et de l'infrastructure du gFL. Cette responsabilité implique que les collaborateurs des deux sociétés puissent accéder aux systèmes et ont donc également accès aux données, même s'ils ne les traitent pas.
- Microsoft : le module « Rumiplan » est hébergé sur un cloud Microsoft Azure. Etant donné que Microsoft exploite et assure la maintenance de l'infrastructure et des services cloud, Microsoft a également accès aux données et est donc considérée comme un sous-traitant des données.
- Rackspace Technology, Munich, Allemagne : le module « Rumiplan » est hébergé sur un cloud Microsoft Azure. Etant donné que Rackspace exploite et assure la maintenance du cluster Azure Kubernetes, Rackspace dispose également d'un accès technique correspondant à la base de données et est donc considérée comme un sous-traitant des données.
- Barto AG assure le support de deuxième niveau. Dans ce cadre, Barto AG traite les cas de support et est donc considérée comme un sous-traitant des données.

Des accords correspondants sur le traitement des données en sous-traitance sont conclus avec les partenaires qui ont besoin d'accéder aux systèmes en lien avec le support, l'exploitation ou l'entretien. Ces accords comprennent également une liste de toutes les mesures techniques et organisationnelles adoptées pour protéger au mieux les données.

### **Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Les données sont conservées aussi longtemps que cela sera nécessaire pour l'exploitation du module « Rumiplan » ou pour la durée contractuelle, pour autant qu'elles aient été collectées aux fins de l'exécution d'un contrat. Après la fin du contrat, les données seront effacées, sauf s'il existe un délai de conservation légal ou si leur conservation est nécessaire en lien avec l'exécution du contrat.

### **Version de la déclaration de protection des données**

La présente déclaration de protection des données a été mise à jour et est entrée en vigueur le 01.06.2022. Les entreprises responsables se réservent le droit d'adapter cette déclaration en cas de modification de prescriptions légales, d'exigences commerciales ou de processus. [L'annexe 1](#) peut elle aussi être modifiée si des données supplémentaires sont traitées ou si des informations complémentaires sont proposées dans le module « Rumiplan ».

Si la déclaration de protection des données est modifiée, vous en êtes informé(e) lorsque vous démarrez le module la fois suivante.

Les informations susmentionnées valent pour toutes les applications et fonctions liées au module « Rumiplan ». Les différents domaines fonctionnels sont présentés en détail ci-après.

### **Vous êtes agriculteur et n'utilisez l'élément "Rumiplan" que pour vous-même**

#### **Quelles sont les catégories de données que nous traitons ?**

Pour pouvoir installer le module "Rumiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail. Vous trouverez une liste des données possibles dans [l'annexe 1](#).

#### **D'où proviennent les données traitées ?**

Si vous utilisez le module « Rumiplan » sans enregistrement, vous pouvez créer vos propres plans d'affouragement. Si vous souhaitez utiliser le module « Rumiplan » de manière intégrée, c'est-à-dire si vous souhaitez obtenir les plans d'affouragement par voie électronique auprès du fournisseur, un enregistrement est nécessaire. Vos données sont alors reprises du système de 365FarmNet (ci-après 365FN) et comparées avec le Master Data System du gFL (MDS, le système central d'harmonisation des données de base du gFL). Si les données correspondent, le MDS du gFL transmet votre adresse e-mail au module d'identification, lequel vous envoie un e-mail avec un code d'enregistrement que vous devez confirmer. Si vous souhaitez utiliser les données individuelles des animaux – telles que les données sur la production laitière de la fédération d'élevage – pour le plan d'affouragement, un couplage est nécessaire. Pour ce faire, vous devez vous connecter au portail de la fédération d'élevage à partir du module et confirmer le partage des données afin que le compte Barto puisse être couplé au compte de la fédération d'élevage.

### **Finalité du traitement**

Le module « Rumiplan » affiche vos plans d'affouragement et les fourrages produits sur votre propre ferme selon votre saisie. Des données sont également échangées avec la fédération d'élevage afin que vous n'ayez pas à les saisir deux fois. Enfin, vous pouvez vous procurer les plans d'affouragement de votre fournisseur de fourrages. Pour empêcher les personnes non autorisées d'accéder à vos données, votre identité doit pouvoir être établie de manière sûre. Le processus d'identification permet de le faire sans équivoque.

### **Base juridique du traitement selon l'art. 6 para. 1 pt b RGPD**

L'identification est fondée sur l'exécution du contrat. En souscrivant au module « Rumiplan », vous vous attendez à ce que vos données relatives aux plans d'affouragement s'affichent conformément à la description du module « Rumiplan ». En outre, vous voulez vous assurer que vous seul(e) pouvez consulter vos données. En vue de répondre à ces attentes et d'exécuter le contrat selon votre souhait, nous devons traiter vos données aux fins de l'identification.

### **Vous êtes un agriculteur et vous coupez votre module "Rumiplan" avec une organisation de conseil.**

#### **Quelles sont les catégories de données que nous traitons ?**

Pour pouvoir installer le module "Rumiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail.

#### **D'où proviennent les données traitées ?**

Si vous utilisez le module "Rumiplan" avec couplage, vous pouvez créer vos propres plans d'alimentation. Les données proviennent alors de votre saisie. Si vous souhaitez utiliser pour le plan d'affouragement les données individuelles des animaux, comme par exemple les données de production laitière de la fédération d'élevage, un couplage avec la fédération d'élevage est nécessaire. Pour ce faire, vous devez vous connecter au portail de la fédération d'élevage à partir du module et confirmer la validation des données, de sorte que le compte Barto puisse être couplé avec le compte de la fédération d'élevage. Lors du couplage avec une organisation de conseil, un échange de données a lieu avec l'organisation concernée. Les données de votre module "Rumiplan" peuvent donc également provenir de l'organisation de conseil mandatée.

### **Objectif du traitement**

Pour nous, en tant que fournisseur du module "Rumiplan", le but du traitement est de vous identifier. Nous nous assurons ainsi que vous êtes autorisé à utiliser le module "Rumiplan". Nous avons également besoin de vos données pour l'administration de votre abonnement.

Si vous associez le module "Rumiplan" à une organisation de conseil et que vous échangez ainsi des données avec l'organisation de conseil, c'est à cette dernière de vous informer des objectifs concrets.

### **Base juridique du traitement selon l'art. 6 para. 1 pt b RGPD**

La présentation des données dans le module « Rumiplan » est fondée sur l'exécution du contrat. En souscrivant au module « Rumiplan », vous vous attendez à ce que vos données s'affichent conformément à la description du module « Rumiplan ». Pour que cette exigence soit satisfaite, les données doivent être traitées.

### **Accès à vos données et durée de conservation**

Vous avez la possibilité de coupler votre module "Rumiplan" avec différentes organisations de conseil. Ainsi, les données de votre module peuvent être échangées avec l'organisation de conseil. Dans ce cas, le fournisseur du module n'a aucune influence sur les droits d'accès, la durée de stockage ou le type et l'étendue du traitement des données. Si vous coupez votre module "Rumiplan" avec une organisation de conseil, l'organisation de conseil concernée est tenue de vous informer du traitement de vos données.

### **Vous êtes une organisation de conseil et vous utilisez Rumiplan.**

Si vous utilisez le module "Rumiplan" pour votre organisation de conseil, vous devez ouvrir un administrateur dans le module "Rumiplan". Pour ce faire, vous saisissez le nom, le prénom et l'adresse e-mail du collaborateur. L'administrateur a ensuite la possibilité de saisir d'autres utilisateurs de votre organisation dans le module "Rumiplan". En tant que fournisseur, nous n'avons aucune influence sur les données que vous saisissez. Vous avez également la possibilité de saisir dans le module "Rumiplan" les données de vos clients qui vous demandent des prestations de conseil. Là encore, en tant que fournisseur du module "Rumiplan", nous n'avons aucune influence. Dans ces cas, l'obligation d'information vous incombe. Vous êtes tenu d'informer aussi bien les collaborateurs concernés que les clients sur la protection des données.

### **Quelles catégories de données avons-nous traitées ?**

Pour pouvoir installer le module "Rumiplan", vous avez besoin d'un compte Agate et d'un accès Barto. Lors de la réservation, nous avons besoin de votre numéro Agate et d'une adresse e-mail. Vous devez définir un collaborateur comme administrateur dans le module "Rumiplan". Celui-ci a ensuite la possibilité d'ouvrir d'autres collaborateurs comme utilisateurs supplémentaires. La responsabilité du type et de l'étendue du traitement des données vous incombe alors en tant qu'utilisateur du module.

### **D'où proviennent les données traitées ?**

En tant qu'utilisateur du module "Rumiplan", il est de votre responsabilité de déterminer d'où les données arrivent dans le module. Vous avez la possibilité d'utiliser le module "Rumiplan" de manière autonome. Dans ce cas, les données proviennent de votre saisie manuelle. Si vous reliez le module "Rumiplan" à vos clients, les données de ces derniers seront également intégrées dans le module. C'est à vous d'informer vos clients en conséquence.

### **Objectif du traitement**

Pour nous, en tant que fournisseur du module "Rumiplan", le but du traitement est de vous identifier. Nous nous assurons ainsi que vous êtes autorisé à utiliser le module "Rumiplan". Nous avons également besoin de vos données pour l'administration de votre abonnement. Si vous associez le module "Rumiplan" à vos clients et échangez ainsi des données avec eux, il vous appartient d'informer vos clients des finalités concrètes.

### **Base juridique du traitement**

Le traitement des données est justifié par la base juridique de l'exécution du contrat. En réservant le module "Rumiplan", vous attendez que vos données soient affichées en relation avec les plans d'affouragement conformément à la description du module "Rumiplan". En outre, vous voulez vous assurer que vous êtes le seul à pouvoir consulter vos données. Vos données seront traitées afin de répondre à vos attentes et de respecter votre contrat.

### **Accès à vos données et durée de conservation**

En tant que fournisseur de modules, nous n'avons besoin que des informations concernant votre administrateur. Vous pouvez ouvrir vous-même d'autres utilisateurs et ainsi contrôler vous-même les accès. Ce qui est important, c'est que vous avez l'obligation d'informer vos clients des accès possibles.

### **Glossaire :**

365FN	365FarmNet GmbH, Allemagne, exploitant de la plateforme de smart farming.
AGRIDEA	AGRIDEA est la centrale de vulgarisation agricole des services cantonaux de vulgarisation.
Fédérations d'élevage	swiss herdbook, Holstein, BeefNet, race brune.
RGPD	Règlement général sur la protection des données